



Assurance contenu privée du véhicule

Par **nicolas23**, le **19/06/2012** à **12:35**

Bonjour,

J'ai souscrit à l'option "vol du contenu privée du véhicule" dans le cadre de mon assurance tous risques de mon véhicule.

Un ami s'est fait dérobé son ordinateur portable dans le coffre de mon véhicule suite à effraction sur celle-ci.

Aujourd'hui l'assureur me dit que ma garantie contenu privé du véhicule ne s'applique pas si je ne suis pas propriétaire des biens volés. (ce n'est pas explicite dans le contrat, seul "contenu privée" est évoqué.

Puis-je contesté cette appréciation?